



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_87-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Délibération n°2026_87

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASCP section Pétanque

Rapporteur : Mme Julia RANGON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 300€ de Monsieur David JANEL, Président de l'ASCP section pétanque, en date du 27 avril 2026 ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_87-DE
Reçu le 26/06/2026

Considérant que suite à la victoire de ses membres, lors d'un concours local, cette association souhaite leur offrir un repas convivial ainsi qu'à ses partenaires ;

Considérant que les activités de cette association présentent un intérêt local et contribuent au développement de la pratique sportive, à la promotion des valeurs éducatives du sport et au rayonnement de la commune ;

Considérant qu'il appartient à la commune de soutenir les initiatives associatives présentant un intérêt public local ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

À 17 voix POUR (Monsieur Cyril PIAZZA, ne vote pas par procuration pour Madame Anaïs JANEL, étant elle-même directement concernée par cette délibération),

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 300€ à la section pétanque de l'ASCP,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette décision sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents en vue du versement de cette subvention.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

